

Initiatives ministérielles

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Des voix: D'accord.

* * *

TRANSPORTS

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des transports qui traite du projet de loi S-8, Loi sur la sécurité automobile.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n° 462.

[*Texte*]

Question n° 462—**M. Dingwall:**

En ce qui concerne la Société canadienne des postes, *a)* combien d'hectares de terrain non développé possède-t-elle, *b)* combien d'hectares de terrain développé vacant possède-t-elle, *c)* quelle est la valeur marchande totale de ces propriétés?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): *a)* La Société canadienne des postes ne possède pas de propriétés non développées.

b) La Société possède environ 18 hectares de propriétés développées vacantes réparties dans 27 endroits différents, dont certaines sont à vendre.

c) La valeur marchande de ces propriétés est considérée comme un renseignement exclusif et n'est pas dévoilée par la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N° 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-113 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je propose, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement:

Que, concernant le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, au plus un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un autre jour de séance, à l'étape de la troisième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant la fin de la période consacrée à l'étude des affaires ministérielles, le jour attribué pour l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape en cours soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

• (1035)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)